

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 juin 2002
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 5 juin 2002, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste**

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 9 janvier 2002 (S/2002/42) par laquelle je transmettais un rapport soumis par le Bangladesh au Comité contre le terrorisme en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Après avoir attentivement examiné le rapport avec l'aide de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui faire part de ses observations préliminaires et invite le Bangladesh à lui fournir une réponse sous la forme d'un rapport complémentaire, d'ici au 20 août 2002.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Jeremy **Greenstock**

